



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2022
Français
Original : anglais

Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) jusqu'au 3 juin 2022 et m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat qui a été confié à la Mission. Il porte notamment sur l'évolution de la situation politique, en matière de sécurité, socioéconomique et humanitaire au Soudan entre le 22 novembre 2021 et le 21 février 2022, ainsi que sur le respect des droits humains et de l'état de droit dans le pays durant cette période, et fait le point sur la mise en œuvre du mandat de la Mission, les considérations de genre étant intégrées comme une question transversale tout au long du rapport.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La transition au Soudan a continué à subir des revers et à se heurter à de graves problèmes au cours de la période considérée. L'accord politique conclu le 21 novembre entre le Président du Conseil souverain et commandant des Forces armées soudanaises, le général de corps d'armée Abdel Fattah Al-Burhan et le Premier Ministre Abdalla Hamdok, dont il était question dans mon précédent rapport ([S/2021/1008](#)), visait à régler la crise politique qui avait secoué le pays à la suite du coup d'État militaire survenu le 25 octobre. Toutefois, cet accord a été largement condamné par les forces politiques civiles du Soudan, dont, entres autres, l'Association des professionnels du Soudan, les Forces pour la liberté et le changement, le Parti national Oumma et le Parti du Congrès soudanais. En conséquence, le 22 novembre, 12 ministres du gouvernement affiliés à la coalition des Forces pour la liberté et le changement ont présenté leur démission.

3. Les comités de résistance de quartier sur l'ensemble du pays ont également rejeté toute négociation ou tout partenariat avec les dirigeants militaires. Pendant toute la période considérée, ces groupes ont continué à organiser des manifestations



monstres et des campagnes de désobéissance civile, avec pour slogan « pas de négociation, pas de partenariat et pas de compromis ». Les femmes et les jeunes ont participé activement aux manifestations et y ont figuré en bonne place.

4. Le Premier Ministre s'est engagé à former un nouveau gouvernement dans les deux semaines qui suivaient la conclusion de l'accord et a confirmé par la suite qu'une enquête avait été ouverte sur les violences commises à l'encontre des manifestants. En outre, le Secrétariat général du Cabinet a annoncé que les nominations et licenciements officiels auxquels ont procédé les militaires depuis le coup d'État militaire du 25 octobre seraient examinés. Le Premier Ministre a rencontré les forces politiques, dont les Forces pour la liberté et le changement, afin de discuter d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord du 21 novembre, qui prévoit le gel et la révision des nominations de l'État, le rétablissement dans leurs fonctions des personnes licenciées, la libération rapide des détenus et la garantie des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

5. Le 1^{er} décembre, le Premier Ministre a publié un décret portant remplacement d'un certain nombre de sous-secrétaires de différents ministères nommés à la suite du coup d'État militaire. Le 25 novembre, Abdel-Aziz Fathal-Rahman Abdeen Mohamed a été nommé par le Conseil souverain au poste de Président de la Cour suprême. Il avait auparavant occupé celui de Vice-Président de la Cour suprême sous l'ancien Président Omar Al-Bashir. Le 2 décembre, Khalifa Ahmed Khalifa a été nommé par le Conseil souverain au poste de Procureur général par intérim. Si les deux nominations sont conformes aux critères énoncés dans le Document constitutionnel, le processus a été critiqué faute de concertation entre toutes les forces concernées. La constitutionnalité du Conseil souverain a été contestée depuis sa reconstitution le 11 novembre, compte tenu du fait que le général de corps d'armée Al-Burhan avait remplacé unilatéralement quatre membres civils en violation des dispositions pertinentes du Document constitutionnel régissant ces nominations. Le 13 décembre, le Premier Ministre a remplacé tous les gouverneurs d'État en exercice nommés depuis le 25 octobre. Il s'est toutefois abstenu de nommer un nouveau Conseil des ministres, tout en continuant à rechercher un consensus sur un accord politique avec les forces politiques.

6. Le 16 décembre, les parties à l'accord du 21 novembre ont publié un projet de déclaration politique sur la voie à suivre, aux fins de consultation avec les partis politiques, la société civile, les comités de résistance et autres. Cependant, le document a été immédiatement rejeté par plusieurs forces politiques qui n'avaient pas participé aux négociations de l'Accord. Dans le même temps, d'autres groupes tels que les Forces pour la liberté et le changement, le Parti national Oumma, l'Association des professionnels soudanais, le Parti du Congrès populaire et plusieurs universitaires du Soudan ont également publié et présenté des déclarations et initiatives politiques concurrentes pour sortir de la crise politique.

7. Le 19 décembre, à l'occasion du troisième anniversaire de la révolution de 2018, le Premier Ministre a déclaré dans son discours que le Soudan subissait « un revers majeur dans [sa] révolution » qui était le « début du glissement vers l'abîme ». Il a mis en garde contre les « positions tranchées et divergentes » et exhorté « toutes les forces de la révolution et tous ceux qui croient en la transition civile démocratique » à s'accorder sur un « pacte politique ». Le même jour, après des semaines de manifestations, les comités de résistance ont organisé des protestations monstres et des occupations de locaux dans tout le pays pour marquer l'anniversaire de la révolution. Bien que les artères principales et les ponts aient été initialement bloqués par l'armée, les manifestations d'envergure ont contourné les barrières et ouvert des brèches à des endroits névralgiques, notamment dans l'enceinte du palais républicain de Khartoum. Un manifestant a été tué, plus de 300 ont été blessés et des centaines

auraient été arrêtés. Selon le HCDH, citant des informations diffusées par les médias, il y a eu 13 cas de viols et de viols collectifs présumés de femmes et de filles, ainsi que des allégations de harcèlement sexuel par les forces de sécurité pendant les manifestations. Le 23 décembre, des groupes de défense des droits humains et des femmes se sont réunis à Khartoum et à Omdourman pour protester contre le recours au viol contre des manifestantes.

8. Le 24 décembre, le général de corps d'armée Al-Burhan a publié un décret d'urgence (n° 3/2021) qui conférait aux forces de sécurité régulières, notamment aux Forces armées soudanaises, aux Forces d'appui rapide, à la police et au Service des renseignements généraux, de nouveaux pouvoirs étendus leur permettant d'arrêter et de fouiller des personnes et perquisitionner des bâtiments, de régler les déplacements de personnes et de confisquer des biens et des propriétés. L'ordonnance d'urgence a également accordé l'immunité de poursuites aux forces régulières.

9. Dans le contexte d'un regain de violence à l'encontre des manifestants et en l'absence d'un accord politique, le Premier Ministre a annoncé sa démission dans une allocution télévisée le 2 janvier. Il a évoqué les différences entre les composantes militaire et civile et appelé au dialogue et au consensus pour mener à bien la transition démocratique au Soudan. Réagissant à la démission du Premier Ministre, les comités de résistance et les militants ont annoncé l'organisation le 4 janvier d'une nouvelle marche qui rassemblerait des millions de manifestants. Des éléments de l'Association des professionnels soudanais ont noté que la démission n'avait « ni avancé ni retardé quoi que ce soit sur la voie de la révolution », car le « véritable pouvoir demeure entre les mains du Conseil militaire ».

10. Le 19 janvier, le général de corps d'armée Al-Burhan a nommé 15 des 20 sous-secrétaires qui avaient été choisis par le Premier Ministre comme ministres par intérim jusqu'aux élections. Il a également pourvu les postes ministériels restants au sein de l'autorité de transition. Il a en outre mis en place un comité de quatre personnes composé principalement de membres du Conseil de souveraineté afin de collaborer avec les parties prenantes soudanaises au sujet de la voie à suivre et de trouver des candidats potentiels au poste de Premier Ministre.

11. La situation au Soudan oriental est restée imprévisible. Le 26 novembre, le Congrès de Beija a menacé de renouveler le blocus du Soudan oriental si ses demandes d'annulation du volet oriental de l'Accord de paix de Djouba n'étaient pas satisfaites. Par la suite, le 16 décembre, le Vice-président du Conseil souverain et commandant des forces d'appui rapide, le général de corps d'armée Mohamed Hamdan Dagalo, également connu sous le nom de « Hemedti », a annoncé la suspension dudit volet. Le 28 décembre, le général de corps d'armée Al-Burhan a formé un comité sur l'Est présidé par le général de corps d'armée Dagalo. La situation en matière de sécurité le long de la frontière du Soudan avec l'Éthiopie est également demeurée instable, aggravée par l'insécurité persistante dans les deux pays.

B. Situation en matière de sécurité

12. Au cours de la période de référence les conditions de sécurité ont continué à se dégrader dans tout le pays. La situation s'était principalement caractérisée par un conflit armé, des affrontements intercommunautaires, des violations des droits humains, notamment des violences sexuelles liées au conflit, et des activités criminelles. La réaction des forces de sécurité face aux manifestations d'envergure et aux troubles civils l'a aggravée davantage. Les atteintes à la sécurité à travers le Soudan sont passées de 157 au cours de la période précédente à 429 au cours du cycle actuel.

13. Tout au long de la période considérée, des manifestations et des occupations de locaux planifiées et spontanées se sont déroulées à Khartoum et sur toute l'étendue du territoire. La plupart des manifestations ont été pacifiques, mais des incidents auraient été signalés, notamment des jets de pierres et une attaque contre un poste de police. Les forces de sécurité ont régulièrement fait usage d'une force excessive, notamment de balles réelles, de grenades assourdissantes et de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants. Des attaques auraient été dirigées contre des journalistes et des organes de presse, ainsi que contre des établissements de santé et des membres du personnel médical. Le Comité central des médecins soudanais a indiqué, qu'au 17 février, 81 personnes avaient été tuées, dont 68 au moins par des balles réelles, et que 2 500 autres avaient été blessées lors des manifestations organisées depuis le coup d'État du 25 octobre. Il y a également eu quelques manifestations promilitaires, d'ampleur relativement faible.

14. Des affrontements intercommunautaires découlant de litiges fonciers, de l'accès aux ressources et de la criminalité, ainsi que des conflits de longue date entre agriculteurs et éleveurs mettant aux prises des communautés disparates ont été signalés au Darfour central, occidental et septentrional, ainsi que dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Au total, 24 incidents liés à des affrontements armés intercommunautaires ont été signalés, faisant quelque 60 morts, 52 blessés et entraînant le déplacement de plus de 20 000 personnes, au 3 février.

15. La situation au Darfour est restée précaire. Des informations font état de viols commis sur des femmes et des filles et 20 enfants seraient portés disparus. Les 4 et 5 décembre, dans la localité de Kreinik, au Darfour occidental, 65 personnes ont été tuées et 76 blessées lors d'affrontements ethniques entre des nomades massalit et arabes. Ces chiffres ont été confirmés lors d'une évaluation d'urgence interinstitutions menée le 28 décembre. En outre, 21 personnes auraient été tuées lors de nouveaux affrontements entre les milices arabes et les forces misseriya à Jebel Moon le 8 décembre. Les 20 et 21 janvier, 11 personnes ont été tuées et huit blessées lors d'un autre épisode de violence intercommunautaire entre les communautés arabe et massalit à Adikong, au Darfour occidental.

16. Le 6 décembre, quatre personnes, dont deux femmes, ont été tuées lors d'une attaque menée contre un chef de tribu arabe près du camp de personnes déplacées de Zamzam, à proximité d'El Fasher, au Darfour septentrional. Le Darfour septentrional a également été le théâtre de violences ciblées perpétrées en grande partie par des nomades arabes contre des personnes déplacées et des agriculteurs dans les localités de Taouila, Dar el-Salam et Koutoum. Le 19 janvier, 10 personnes ont été tuées et quatre blessées lors de deux attaques distinctes menées par des nomades arabes contre des agriculteurs zaghawa à Saloma et Morgei. Le 20 janvier, cinq personnes ont été prises en embuscade par des milices inconnues et tuées entre Zamzam et Tabet. Les personnes déplacées du camp de Zamzam ont protesté contre l'insécurité permanente devant le bureau du Gouverneur de l'État. Au Darfour central, les 10 et 11 décembre 2021, les Arabes du Reizegat se sont mobilisés et ont attaqué un groupe de 12 villages dans la localité de Wadi Saleh, entraînant des déplacements vers le Tchad et le Darfour occidental. On ignore toujours le nombre des victimes.

17. Au cours de la période considérée, des désertions ont été signalées dans les rangs des membres des mouvements armés qui avaient signé l'Accord de paix de Djouba. Nombre d'entre elles seraient liées au retour en cours des combattants de Libye à la suite de l'accord de cessez-le-feu conclu dans ce pays. Plus précisément, la perte de revenus provenant des activités des mercenaires en Libye a influé sur la capacité des groupes armés de payer et de conserver le commandement et le contrôle des ex-combattants, ce qui a eu pour effet d'accroître davantage l'insécurité, ces individus cherchant d'autres moyens souvent illicites de subvenir à leurs besoins.

18. La période considérée a également été marquée par une série d'incidents visant l'ancienne base logistique de la MINUAD à El Fasher, particulièrement du 24 au 29 décembre et du 10 au 13 janvier. Il s'agissait notamment de nombreuses incursions dans le camp par des mouvements armés et des membres du public. S'en sont suivis des pillages massifs des zones du camp qui avaient été remises aux autorités de l'État du Darfour septentrional, des tirs sporadiques et souvent nourris, et des tentatives d'incendier certaines parties du périmètre de sécurité extérieur du camp. Cette grave évolution de la situation a précipité la remise finale du camp le 28 décembre 2021, avant la date initialement prévue du 31 mars 2022. Le rapatriement de l'Unité de gardes des Nations Unies a été effectué le 28 décembre, suivi par le transfert complet du personnel international de l'équipe de liquidation de la MINUAD à Khartoum le 29 décembre 2021.

19. Au niveau régional, des tensions sont apparues à la frontière entre le Soudan et l'Éthiopie. Le 27 novembre, il a été signalé qu'un groupe d'individus armés a traversé la frontière depuis l'Éthiopie et attaqué des membres des Forces armées soudanaises à Birkat Nourain, près de Gedaref, faisant un nombre indéterminé de victimes parmi eux. L'Éthiopie a nié toute implication dans cette attaque. Le 29 novembre, le général de corps d'armée Al-Burhan s'est rendu dans la zone frontalière contestée d'al-Fashaqa après l'incident. Des affrontements similaires ont été signalés les 30 novembre, et 1^{er} et 2 décembre 2021 dans le village de Taya, dans la zone frontalière avec l'Éthiopie. On ne dispose d'aucune information sur les victimes de ces derniers incidents.

C. Situation socioéconomique

20. La crise politique survenue au cours de la période de référence a durement frappé l'économie soudanaise, interrompant l'accès aux marchés et réduisant les possibilités de se procurer des revenus, les activités marchandes et les flux commerciaux. Elle a entraîné une hausse des prix et des pénuries de produits de base, notamment de médicaments, de blé, de carburant et d'intrants agricoles. Elle s'est également traduite par une diminution du pouvoir d'achat et une augmentation de l'insécurité alimentaire, ce qui a aggravé la vulnérabilité de la population, dont une grande partie a toujours besoin de services et d'une assistance de base.

21. Selon le Fonds monétaire international, l'inflation est passée de 340 % en novembre 2021 à 318 % en décembre 2021. Les réformes économiques clés lancées en 2021, telles que la dévaluation du taux de change officiel et la suppression des subventions au carburant, ont contribué à porter le taux d'inflation global du Soudan à une moyenne de 359 % en 2021, soit une forte hausse par rapport aux 163 % de 2020. Un taux d'inflation record de 423 % a été atteint en juillet 2021.

22. L'incertitude politique a entraîné une augmentation de la demande de dollars des États-Unis au cours de la période considérée, ce qui s'est traduit par une baisse de plus de 5 % de la valeur de la livre soudanaise sur le marché parallèle en janvier 2022. Au cours de l'année 2021, la monnaie avait maintenu un taux de change stable par rapport au dollar des États-Unis après avoir été fortement dévaluée en février 2021.

23. À la suite du coup d'État militaire, une part importante de l'aide internationale au Soudan a été interrompue, dont, notamment, le soutien de la Banque mondiale, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Les progrès en matière d'allègement de la dette admissible du pays au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés ont été ralentis par la réticence des créanciers à parachever les accords. L'initiative le sera encore davantage faute de fonds destinés à mettre en œuvre le document de stratégie de réduction de la pauvreté et à satisfaire les critères de réforme convenus pour que le Soudan atteigne les seuils cruciaux du

point d'achèvement prévus à cet égard. Le programme de soutien aux familles, un dispositif de transfert de fonds établi avec l'aide de la Banque mondiale et du Programme alimentaire mondial en février 2021, a également été suspendu, touchant plus de 9,2 millions de bénéficiaires enregistrés et les privant de cette assistance.

24. Le budget de 2022 a été approuvé par le Cabinet en exercice le 22 janvier 2022 avec pour objectifs déclarés de réduire l'inflation et de parvenir à une croissance économique durable et à une stabilisation du taux de change et d'améliorer les retraites et les salaires des fonctionnaires, et d'augmenter les dépenses de santé, d'éducation et les services nécessaires. Le budget repose entièrement sur les ressources limitées de l'État et, sans financement extérieur, il faudra emprunter auprès du système bancaire national ou de la Banque centrale (monétisation).

25. Une hausse des tarifs de l'électricité jusqu'à concurrence de 600 % est entrée en vigueur en janvier 2022. L'association des agriculteurs du Soudan septentrional a menacé de fermer toutes les routes du nord du pays si l'augmentation des prix d'électricité pour les projets agricoles n'était pas annulée, ce qui aurait de lourdes conséquences sur les flux commerciaux avec l'Égypte. Les agriculteurs et les comités de résistance ont procédé à la fermeture de la route principale qui mène vers l'Égypte le 10 janvier. Les prix du carburant ont fortement augmenté le 5 février, ce qui a accentué la pression sur l'économie.

26. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable continue d'accuser du retard. La crise politique et économique actuelle a eu un effet néfaste sur l'accès aux services sociaux et enfoncé des familles déjà vulnérables dans la pauvreté. On estime que 50 000 enfants supplémentaires ont souffert de malnutrition aiguë sévère en 2021 par rapport à 2020, ce qui porte le nombre total d'enfants malnutris dans le pays à 570 000.

D. Droits de l'homme, état de droit et situation en matière de protection

27. Au cours de la période considérée, la situation des droits de l'homme s'est aggravée, de nombreuses informations faisant état de violations à cet égard, en particulier dans le cadre de la riposte des forces de sécurité face aux manifestations qui se sont déroulées dans la région de Khartoum contre le coup d'État et contre l'implication des militaires dans le gouvernement. Malgré les appels à la retenue, les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force à plusieurs reprises, tirant des balles réelles, des grenades assourdissantes et des gaz lacrymogènes sur les manifestants, faisant des morts et des blessés graves, notamment des femmes et des enfants. Elles ont également attaqué des établissements de santé et des membres du personnel médical, intercepté des ambulances et, dans certains cas, empêché des patients blessés de recevoir des soins médicaux. Des arrestations ciblées de membres de comités de résistance et de militants de la société civile, notamment de défenseurs des droits des femmes à Khartoum et ailleurs dans le pays, ont eu lieu et se poursuivent. La plupart d'entre eux ont été détenus pendant de courtes périodes, tandis que d'autres ont été mis au secret et détenus sans inculpation.

28. Le 22 janvier, une éminente défenseuse des droits des femmes, Amira Osman, a été arrêtée à son domicile par les forces de sécurité. Il s'agit de la première affaire très médiatisée dans laquelle une dirigeante des droits des femmes est visée depuis le coup d'État du 25 octobre. Elle a ensuite été libérée le 6 février. Les restrictions à la liberté d'opinion et d'expression ont augmenté avec des attaques dirigées contre des journalistes et des organes de presse. Des commissions ont été établies pour enquêter sur la mort de manifestants, les allégations de violences sexuelles et d'autres incidents, mais les progrès ont été limités. Au début du mois de février, plusieurs

éminents membres de partis politiques qui faisaient partie du Comité de démantèlement, dont un ancien ministre et un membre du Conseil souverain, ont été arrêtés pour « abus de confiance », en vertu de l'article 177(2) de la loi pénale de 1991, suite à une plainte du Ministère des finances.

29. Entre novembre 2021 et janvier 2022, la MINUATS a enregistré 161 cas présumés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, qui concernaient 778 victimes, dont 22 enfants, à savoir 368 victimes de violations du droit à la vie (295 hommes, 63 femmes et 10 enfants), 366 victimes de violations de l'intégrité physique (340 hommes et 26 femmes), et 14 victimes d'enlèvements (dont 10 femmes) et 30 victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris de violences sexuelles liées aux conflits (dont 12 enfants). Sur les 161 cas enregistrés, 26 ont été attribués aux forces de sécurité gouvernementales, 97 à des acteurs non étatiques, notamment des mouvements armés et des milices, et 38 à des inconnus ou à des personnes non identifiées.

30. La première visite de l'expert des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan, prévue du 22 au 27 janvier, a été reportée à la demande du Conseil souverain le 19 janvier. L'expert a été désigné par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme le 12 novembre suite à une demande du Conseil des droits de l'homme de suivre la situation des droits de l'homme après le coup d'État militaire, et ce, jusqu'au rétablissement d'un gouvernement dirigé par des civils. Les nouvelles dates de la visite de l'expert attendent d'être approuvées par les autorités soudanaises.

31. L'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, coprésidée par la MINUATS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a examiné 20 cas de violations graves commises contre 15 enfants (7 garçons et 8 filles) au cours du quatrième trimestre de 2021. Parmi eux, 4 garçons ont été tués, et 3 garçons et 1 fille ont été mutilés ; 7 filles ont subi des violences sexuelles. Il y a eu une attaque contre un hôpital et quatre cas de refus d'accès humanitaire. Ces violations ont été attribuées aux services de renseignement militaire des Forces armées soudanaises (1), aux Forces d'appui rapide (1) et à des auteurs non identifiés (18). Elles concernaient les États du Darfour septentrional (11), du Darfour oriental (3), du Darfour occidental (3), du Kordofan méridional (2) et du Darfour central (1). Cela représente une diminution de plus de 50 % des violations constatées au quatrième trimestre par rapport au troisième trimestre de 2021. Cette diminution continue d'être attribuée au manque d'accès, comme l'a précédemment indiqué le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés dans une déclaration publique du 6 novembre 2020. Depuis lors, le cadre opérationnel s'est encore dégradé et les chiffres rapportés ne reflètent donc pas pleinement les répercussions du conflit armé sur les enfants au Soudan. Ceux des États du Darfour restent les plus touchés par les graves violations commises à leur encontre dans le pays.

32. L'ONU a également confirmé 120 violations graves des droits de l'enfant survenues dans le cadre des troubles civils consécutifs au coup d'État militaire du 25 octobre. Neuf enfants ont été tués lors de manifestations, principalement à Khartoum, et 13 autres, blessés. La plupart des violations concernaient des adolescents. Des garçons et des filles âgés d'à peine 12 ans ont été détenus. Les enfants ont été touchés par des attaques fréquentes menées contre des installations médicales.

33. À la suite de la montée des violences intercommunautaires au Darfour, le Haut Conseil conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, présidé par le général de corps d'armée Al-Burhan, a annoncé, le 7 décembre, la création d'une force d'intervention spéciale temporaire composée d'environ 3 300 personnes provenant des parties signataires de l'Accord de paix de Djouba, y compris les forces

gouvernementales et les cinq mouvements du Darfour, sous un commandement conjoint. Cette force temporaire devait être dotée de pouvoirs étendus pour répondre aux préoccupations en matière d'état de droit, protéger les civils et leurs biens, recueillir les armes et traduire en justice les auteurs d'infractions. Les forces suivaient une formation à El Fasher en vue de leur déploiement dans les zones sensibles du Darfour lorsque, le 3 février 2022, à une réunion du Haut Conseil conjoint, à El Fasher, présidée par le général de corps d'armée Al-Burhan, un certain nombre de nouvelles mesures ont été annoncées. Elles prévoyaient notamment le remplacement de la force d'intervention spéciale par la force conjointe de maintien de la sécurité, conformément au plan national de protection des civils. Les participants à la réunion du Haut Conseil ont également stipulé que tous les mouvements armés situés en dehors des villes du Darfour, ainsi que les forces de Tamazouj, devaient être regroupés dans des zones de rassemblement, selon les dispositions de l'Accord de paix de Djouba. La circulation de véhicules illégaux non immatriculés au Darfour et leur entrée depuis les pays voisins ont été interdites. Les nouvelles mesures prévoient également la conduite d'opérations conjointes de sécurité pour lutter contre l'insécurité dans les villes après le départ des mouvements armés. Les participants à la réunion du Haut Conseil conjoint ont en outre souligné qu'il était essentiel que le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour recueille les données nécessaires à l'achèvement de l'intégration des forces et au début de la mise en œuvre des dispositions de sécurité prévues par l'Accord de paix de Djouba.

E. Situation humanitaire

34. La crise économique actuelle et le taux d'inflation élevé ont continué à se faire sentir chez les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées et les réfugiés. En 2021, quelque 9,8 millions de personnes sont restées en situation d'insécurité alimentaire aiguë, l'inflation ayant entraîné une hausse des prix des produits agricoles et d'autres produits de base essentiels, ce qui s'est répercuté sur les cours des denrées alimentaires. En outre, environ 494 000 personnes ont été exposées à une insécurité alimentaire supplémentaire en raison de la mauvaise saison des pluies et de la longue période de sécheresse dans l'État de Kassala. En 2021, des précipitations irrégulières et une période de sécheresse prolongée ont conduit à une mauvaise récolte, ce dont ont considérablement pâti le bétail et les animaux. Les bassins, principale source d'eau pour les personnes et le bétail, ont également été fortement touchés par la sécheresse. La plupart d'entre eux étaient en mauvais état ou ne fonctionnaient plus.

35. Du 22 novembre 2021 au 16 janvier 2022, 324 atteintes à la sécurité touchant l'ONU et les partenaires humanitaires ont été signalées au Soudan. Cela représente une augmentation de 17 % par rapport à la même période en 2020-2021. Les 28 et 29 décembre, des groupes armés inconnus se sont introduits dans trois entrepôts du Programme alimentaire mondial (PAM) à El Fasher, et le 29 décembre, les entrepôts du ministère de l'éducation, de la Banque agricole et de la chambre de la zakat à El Fasher ont été pillés. Selon le PAM, 5 300 tonnes de nourriture et de compléments nutritionnels ont été pillées, et les entrepôts ont été démantelés. Ces incidents ont nui à la distribution de vivres et de compléments nutritionnels à près de 2 millions de personnes dans le Darfour septentrional et dans d'autres États du Darfour. À la suite de ces incidents, le PAM a suspendu ses opérations dans le Darfour septentrional le 30 décembre, avant de les reprendre début février.

36. En 2021, le nombre total de réfugiés au Soudan était supérieur à 1,1 million. De janvier à décembre 2021, les nouveaux arrivants se sont élevés à 105 511 personnes, soit 11 % de plus que l'année précédente. Les réfugiés du Soudan du Sud étaient plus de 800 000 au total. Rien qu'en décembre 2021, environ 5 520 réfugiés sont arrivés du Soudan du Sud. Des réfugiés éthiopiens, principalement originaires de la région

du Tigré, ont continué à arriver dans le Soudan oriental et dans l'État du Nil Bleu, soit 59 300 personnes.

37. Le nombre total de personnes déplacées au Soudan dépasse les 3,1 millions, avec plus de 89 000 nouveaux déplacés au Darfour depuis octobre 2021. Depuis décembre 2021, Kreinik, dans le Darfour occidental, a connu d'importants déplacements dus à la flambée de violence intercommunautaire. On estime à 61 621 le nombre de personnes qui cherchent actuellement refuge dans la ville de Kreinik, dans les villages d'Oum Tajok et de Morayat, et dans le camp de déplacés d'Ardamata dans la localité d'El Geneina. En novembre 2021, 6 730 autres personnes auraient été déplacées vers le village de Mournéi en raison d'affrontements intercommunautaires entre tribus arabes près du village de Mournéi dans la localité de Kreinik. Dans le Darfour septentrional, 3 155 personnes cherchent actuellement refuge dans le village de Ghousa et la ville d'El Serif, suite aux déplacements dans les villages de la localité d'El Serif.

38. Le paludisme est resté le principal motif de consultation et de traitement des patients. Du 22 novembre au 31 décembre, 214 875 cas de paludisme ont été signalés, ce qui en porte le nombre total en 2021 à 2 368 611. Le Ministère fédéral de la santé a indiqué que 869 cas suspects de dengue ont été signalés entre le 5 octobre 2021 et le 8 janvier 2022 dans sept États du Soudan. Il a déclaré que 155 cas ont été confirmés, dont environ 60 % au Darfour septentrional, 25 % au Kordofan septentrional et le reste à Kassala. D'octobre à décembre, 81 cas suspects de dengue ont été signalés dans tout le Soudan, selon le Ministère fédéral de la santé.

39. Le nombre de cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de grimper par rapport à la période considérée précédente. Depuis le début de la pandémie, 61 376 personnes ont été testées positives à la COVID-19, et 3 901 décès ont été enregistrés. L'État de Khartoum a enregistré 65,3 % de tous les cas signalés et 32 % des décès liés à la COVID-19. Seuls 4,7 % des 46 millions de Soudanais sont entièrement vaccinés contre la COVID-19. Les organismes et partenaires des Nations Unies continuent à aider le Ministère fédéral de la santé en lui fournissant des vaccins et l'appui logistique nécessaire à la vaccination.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2579 (2021)

A. Objectif 1 : accompagner la transition politique, la gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains et une paix durable

40. Suite à l'accord du 21 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan a continué à collaborer avec tous les acteurs politiques et militaires et les partenaires internationaux pour épauler les efforts constructifs déployés afin de mettre un terme à la crise politique actuelle. Outre ses rencontres avec le général de corps d'armée Al-Burhan, le Premier Ministre et le général de corps d'armée Dagalo, le Représentant spécial s'est entretenu longuement avec les facilitateurs nationaux et avec les représentants de divers partis politiques et de comités de résistance.

41. En décembre, à la demande du Premier Ministre, des experts électoraux de l'ONU ont rencontré les membres de son personnel pour présenter les principales étapes et les défis associés à l'organisation d'élections en 2023, et fournir des conseils techniques sur ces questions. Les discussions ont cessé après la démission du Premier Ministre. Le 27 décembre, il a été signalé que le Conseil souverain avait demandé que les préparatifs électoraux commencent. Cependant, le système des Nations Unies au

Soudan n'a pas renoué le dialogue sur cette question en l'absence de toute base légale à ces actions en dehors du cadre de transition prévu par le Document constitutionnel.

42. Tout au long de la période considérée, la Mission a suivi de près le déroulement des manifestations, des meurtres et des arrestations qui ont eu lieu à la suite du coup d'État militaire et en a largement rendu compte. La MINUATS a également mené des activités de plaidoyer en faveur du respect des droits de l'homme et de l'adhésion aux normes internationales en réaction aux protestations.

43. Suite à des informations troublantes faisant état de cas de violences sexuelles lors des manifestations du 19 décembre, la MINUATS, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux, y compris le Ministère de la protection sociale, a établi un groupe de travail intégré chargé de suivre et de consolider les informations et de coordonner l'accès à l'assistance médicale, juridique et psychosociale des survivant(e)s de violences sexuelles. Le groupe de travail a contribué à rationaliser les voies d'aiguillage de ces personnes vers les services appropriés. Le Conseil souverain a constitué un comité de procureurs chargé d'enquêter sur les informations faisant état de cas de violences sexuelles lors des manifestations du 19 décembre.

Lancement des consultations politiques

44. Le 8 janvier, après la démission du Premier Ministre, la MINUATS, en consultation avec les partenaires soudanais et internationaux, a annoncé le lancement d'un processus politique intra-soudanais conduit sous l'impulsion de l'ONU, visant à aider les parties prenantes soudanaises à s'accorder sur une sortie de crise politique et à dégager la voie durable à suivre pour instaurer la démocratie et la paix. Le Représentant spécial a souligné que le processus s'appuierait sur les propositions et les initiatives soudanaises, ce qui permettrait d'aboutir à des résultats voulus par les Soudanais eux-mêmes. Il a également indiqué que le processus serait limité dans le temps et assorti de paramètres clairement définis et communiqués. Il a vivement encouragé toutes les parties prenantes à assurer une participation effective des femmes tout au long du processus.

45. Le processus mené sous l'égide de l'ONU a débuté par d'intenses consultations pendant un mois avec de multiples parties prenantes, y compris un large éventail de partis politiques, l'armée, les groupes signataires et non signataires de l'Accord de paix de Djouba, les groupes de la société civile, les comités de résistance, les associations professionnelles, les groupes de femmes, les nomades, les personnes déplacées, les chefs religieux et les universitaires. Ils englobaient des groupes de Khartoum, du Darfour, du Kordofan méridional et occidental, des États centraux, du Soudan septentrional et oriental. Au 10 février, 110 groupes, dont 15 organisations de femmes, y avaient participé. D'autres parties prenantes soudanaises ont également partagé leurs avis et leurs documents d'orientation.

46. De nombreuses parties prenantes soudanaises et certains acteurs régionaux et internationaux ont salué les efforts de facilitation déployés par l'ONU, notamment la Troïka sur le Soudan (États-Unis, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; la Quadrilatérale pour le Soudan (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, États-Unis et Royaume-Uni), la Ligue des États arabes ; l'Organisation de la coopération islamique. Le Groupe des amis du Soudan, lors de sa réunion du 18 janvier à Riyad, a également salué le processus politique mené sous l'égide de l'ONU. À l'issue des consultations, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) œuvreront de concert pour instaurer un cadre de coordination destiné à la prochaine phase du processus.

B. Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix

47. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba n'a pratiquement pas progressé, à l'exception du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, qui a intensifié ses activités en faveur dudit Accord.

48. Soutenu par la MINUATS et une équipe d'experts du Siège de l'ONU, le Comité a tenu sa troisième réunion le 25 novembre à El Fasher, dans le Darfour septentrional, afin de discuter de son fonctionnement et d'évaluer les modalités d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité. Il a également achevé la série de visites conjointes de familiarisation et de sensibilisation effectuées dans toutes les capitales des États du Darfour où ses structures sectorielles doivent être basées par El Geneina et Ed Daien les 8 et 14 décembre, respectivement. Une visite conjointe sur le terrain a également été effectuée dans une zone de rassemblement informel à Korma, dans le Darfour septentrional, où environ 300 combattants de l'Armée de libération du Soudan/Conseil de transition se sont réunis après leur retour de Libye.

49. Le 10 janvier 2022, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour a visité les centres de formation des Forces armées soudanaises à Gadeed El Sail, dans le Darfour septentrional, l'un des centres désignés pour la formation des combattants des mouvements armés destinés à être intégrés dans la force conjointe de maintien de la sécurité de 12 000 hommes prévue pour le Darfour. La MINUATS et le Président du Comité (qui est également membre du personnel de la MINUATS) ont exhorté les autorités à former la force conjointe de maintien de la sécurité, notamment lors d'une réunion dudit Comité avec le général de corps d'armée Al-Burhan le 3 février. Il est entendu que 1 000 combattants des mouvements armés qui étaient sur le point de se rassembler à Gadeed El Sail dans le cadre de l'équipe spéciale dissoute intégreront plutôt la force conjointe de maintien de la sécurité.

50. Des efforts considérables sont menés avec les autorités soudanaises et les membres de la communauté internationale pour augmenter les ressources du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour et renforcer ses opérations. Le Wali du Darfour septentrional a affecté le complexe de bureaux de l'ancienne Commission permanente de cessez-le-feu dans l'ancienne base logistique de la MINUAD comme quartier général. Le complexe a été officiellement remis au Comité le 20 décembre en présence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le Soudan. Bien que des dispositions de sécurité aient été arrêtées avec les membres du Comité, ces locaux ont été pillés lors des événements du 24 au 29 décembre et rendus inutilisables. D'autres locaux situés dans l'ancienne base logistique de la MINUAD ont depuis été identifiés et doivent être réfectionnés, tandis que des efforts sont en cours pour établir et garantir le financement de bureaux dans les autres capitales des États du Darfour.

51. L'équipe de la MINUATS qui épaula le Président du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour a été renforcée au cours de la période de référence, à quoi vient s'ajouter une installation progressive du siège à El Fasher, qui sera suivie par des bureaux sectoriels et la mise en place d'équipes de terrain au sein de chacun des comités sectoriels du cessez-le-feu permanent. Les signataires de l'Accord de paix de Djouba ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude au sujet de leur capacité de participer aux travaux du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour sans concours extérieur, notamment en matière de salaires et d'appui logistique. De même, une aide à l'intégration des mouvements armés dans les services de sécurité ou à leur désarmement, démobilisation et réintégration est nécessaire pour donner aux combattants des mouvements signataires une vision de leur avenir dans un Darfour pacifique.

C. Objectif 3 : aider à la consolidation de la paix dirigée par les Soudanais, à la protection civile et à l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones

52. La création d'un environnement propice à la consolidation de la paix, à la protection des civils et à l'état de droit a été gravement compromise par la crise politique à Khartoum. Toutefois, la MINUATS, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, a continué à appuyer les initiatives menées par les Soudanais dans la mesure du possible.

53. Suite aux affrontements intercommunautaires, une mission interinstitutions s'est rendue à Kreinik pour évaluer les besoins humanitaires des personnes touchées par le conflit. La mission a constaté que les abris et les articles non alimentaires, la nourriture, la santé, les moyens de subsistance et les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous étaient les principaux besoins humanitaires déterminés par les personnes touchées. Une équipe spéciale stratégique intégrée des Nations Unies sur le Darfour a ensuite été créée le 11 décembre sous la direction du Représentant spécial adjoint pour suivre la situation et proposer des mesures et des stratégies coordonnées pour l'avenir. Les interventions prévues, notamment l'aide alimentaire d'urgence d'un mois et d'autres activités, ont toutefois été reportées en raison de l'insécurité qui en a limité l'accès.

54. La MINUATS, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a entamé une série d'évaluations approfondies de la consolidation de la paix dans sept États du Soudan, à savoir le Darfour méridional, occidental et septentrional, le Nil Bleu, le Kordofan méridional, la Mer Rouge et Kassala. Ces activités avaient été planifiées avant le coup d'État et restent essentielles à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission. Des consultations avec les parties prenantes, notamment les personnes déplacées, les réfugiés de retour, les communautés d'accueil, les agriculteurs, les nomades, les femmes, les jeunes, les étudiants, les autorités locales, les chefs traditionnels, les comités de résistance, les partis politiques et la société civile, ont eu lieu dans 24 localités touchées par le conflit. Ces évaluations visent à aider les organismes des Nations Unies à concevoir des programmes qui tiennent compte des conflits dans les zones touchées et de l'évolution de la dynamique politique aux niveaux national et infranational et contribuent à pérenniser la paix.

55. Les 14 et 15 décembre, la Mission a tenu une série d'entretiens avec les autorités de l'État au Darfour afin de souligner la détérioration de la situation en matière de sécurité et son incidence sur les droits humains et la protection des civils. Lors de ses rencontres avec le Gouverneur du Darfour septentrional, elle a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer le déploiement de la force conjointe de maintien de la sécurité, en particulier dans les zones sensibles. La Mission a également proposé d'aider à fournir une formation spécialisée en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire à l'équipe spéciale (qui a été par la suite remplacée par la force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour), si besoin est. À l'occasion de réunions similaires avec le Gouverneur du Darfour occidental, la MINUATS a fait part de ses préoccupations concernant les affrontements intercommunautaires et les attaques contre les civils dans cet État. Tout en encourageant les processus de médiation menés localement, la MINUATS a insisté sur le besoin de combattre l'impunité et de promouvoir le respect du principe de responsabilité.

56. En ce qui concerne la fourniture d'un soutien opérationnel à l'architecture de protection des civils, la Mission a contribué à l'organisation en cours des tables rondes des comités de protection des civils au niveau des États du Darfour. Les tables rondes ont été interrompues par les répercussions politiques du coup d'État militaire

du 25 octobre. Une table ronde de suivi a eu lieu les 18 et 19 décembre pour le Comité de protection des civils au niveau de l'État du Darfour septentrional, ce qui a aidé à élaborer des plans de travail.

57. En raison de l'instabilité du climat politique et des conditions de sécurité au lendemain du coup d'État militaire et des manifestations qui ont suivi, la MINUATS n'a pas pu mener les activités prévues visant à renforcer les capacités de la Force de police soudanaise dans le domaine de la protection des civils. Cependant, la Mission a continué à partager des locaux et à collaborer avec la Force de police soudanaise à Khartoum et dans la région du Darfour et tenu une série d'intenses séances de conseil pour équiper et aider les dirigeants de la Force de police soudanaise à mettre en place une police de proximité efficace. À cet égard, la création d'un bureau chargé des questions de genre au siège de la police du Darfour central, avec le soutien de l'ONU, a constitué une réalisation majeure.

58. Les 22 décembre et 18 janvier, la MINUATS, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD, a organisé des tables rondes sur l'application des normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme par des agents de la force publique face à des manifestations. En vertu de la législation soudanaise, le procureur général est habilité à accorder aux services de sécurité l'autorisation de recourir à la force pour contrôler les manifestations. Les tables rondes ont conduit à la création d'un groupe de travail au sein du bureau du procureur général, chargé d'élaborer des lignes directrices sur le recours à la force lors des manifestations.

59. Le 23 décembre, le Représentant spécial adjoint a assisté à la cérémonie de remise de diplômes à une promotion entièrement constituée de femmes à l'issue de la première formation au déminage organisée à leur intention au Soudan, et ce, avec le soutien de la MINUATS. Les 28 femmes qui ont participé aux sessions de formation seront le premier groupe de démineuses à s'associer aux opérations de déminage au Soudan.

60. Au cours de la période considérée, 16 kilomètres de route à haute priorité ont été évalués et six zones contaminées couvrant 127 000 mètres carrés ont été dépolluées et remises à la disposition des communautés locales. Plus de 134 engins explosifs ont été détruits dans l'État du Nil Bleu. En outre, dix équipes de dépollution des terres et sept équipes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs ont été déployées au Kordofan méridional, au Nil Bleu et au Darfour, tandis que deux équipes de sensibilisation aux risques ont été déployées à Kassala pour sensibiliser et éduquer plus de 50 000 réfugiés tigréens dans leurs camps.

D. Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

61. La suspension de l'aide internationale au développement après le coup d'État militaire du 25 octobre a nui aux programmes de développement et de paix. L'aide humanitaire vitale a continué à être financée, bien que les donateurs aient imposé davantage de restrictions à la participation du Gouvernement.

62. En décembre 2021, le Gouvernement norvégien a versé environ 800 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, qui s'élevait à 8 211 289 dollars au 17 février. Ces fonds ont permis à la Mission de se doter de moyens supplémentaires pour appuyer les consultations politiques, notamment pour assurer la participation des femmes de tout le pays. La Mission a également reçu d'autres soutiens ciblés.

63. Les plans visant à élaborer un cadre de transition entre l'ONU et le Soudan, qui aurait établi des priorités communes avec le Gouvernement au titre de l'engagement de l'Organisation au Soudan pendant la période de transition, en mettant l'accent sur la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, sont restés en suspens en raison de la crise politique.

64. La MINUATS a continué à œuvrer de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, en assurant la coprésidence de l'équipe de gestion du programme et de l'équipe de gestion des opérations. L'équipe intégrée des Nations Unies dans le pays a réalisé un exercice d'évaluation de l'importance des programmes pour sous-tendre ses opérations à l'échelle du pays. Elle a également continué à collaborer à la planification stratégique et à celle des interventions d'urgence tout au long de la période de référence et a mené des activités conjointes de plaidoyer et de communication.

IV. Observations

65. La lutte que mène le peuple soudanais pour la liberté, la paix et la justice est illustrée chaque jour par le courage et les sacrifices de tant de femmes et d'hommes, jeunes et vieux, pour réaliser ces aspirations.

66. Je suis consterné par les informations faisant état d'une recrudescence de l'intimidation, du harcèlement et des cas de violence sexuelle à l'encontre des femmes. Je suis profondément préoccupé par les allégations de ciblage des établissements de santé et l'usage de balles réelles contre des civils exerçant leur droit de manifester. Je condamne ces actions et j'appelle les autorités soudanaises à respecter le droit des manifestants à se réunir et à s'associer pacifiquement, conformément à leurs obligations internationales. Toutes les formes de violence à l'égard des femmes doivent cesser immédiatement. Les autorités doivent mener une enquête approfondie sur les allégations de viol et de harcèlement sexuel, ainsi que sur les décès et blessures de manifestants résultant d'un usage disproportionné de la force, y compris de balles réelles. Dans le même temps, les autorités nationales doivent s'abstenir de procéder à des arrestations arbitraires et respecter pleinement les droits fondamentaux des personnes détenues, en leur garantissant le droit à une procédure régulière, comme le prévoit la loi.

67. Le coup d'État militaire du 25 octobre et la crise politique qui s'en est suivie ont sérieusement retardé la transition au Soudan, fait reculer des réalisations essentielles et mis en péril le redressement économique du pays, sa viabilité financière et l'aide humanitaire dont il a tant besoin. La MINUATS a lancé et conclu son premier cycle de consultations inclusives dans le cadre de l'exercice de ses bons offices tels que définis dans la résolution [2579 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, en cherchant à faciliter un accord entre Soudanais sur la voie à suivre. C'est important pour sortir de l'impasse politique actuelle et retrouver la voie d'un régime démocratique dirigé par des civils, conformément aux aspirations du peuple soudanais.

68. Le temps nous est compté. Le Soudan a besoin de toute urgence d'une solution négociée pour rétablir une situation politique et économique normale. Au fur et à mesure que les préparatifs de la prochaine phase de discussions avancent, il sera essentiel que l'encadrement soudanais dégage un consensus autour des préoccupations communes et garantisse un résultat que veulent les Soudanais. Il est indispensable que ces consultations soient aussi inclusives que possible et réunissent toutes les parties prenantes soudanaises concernées, et notamment que les femmes y participent de manière effective. J'exhorte toutes les parties prenantes soudanaises à s'engager de manière constructive dans le processus politique, en coordination avec la MINUATS, l'Union africaine, l'IGAD et les États Membres concernés. Le

rétablissement d'une transition constitutionnellement légitime sera capital pour que la communauté internationale reprenne son aide financière et économique.

69. Compte tenu de l'impasse politique à Khartoum, l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba fait peser un risque supplémentaire d'instabilité sur l'ensemble du territoire soudanais. J'appelle les autorités et les mouvements armés signataires concernés à remplir d'urgence leurs engagements et à accélérer l'application des dispositions transitoires de sécurité prévues par l'Accord, sans plus tarder. Il s'agit notamment a) de la publication de la déclaration précisant la composition des forces des mouvements armés, b) de la mise en place complète et de l'achèvement de la formation de la force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour, et c) de l'intégration rapide des forces et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants. Cela nécessitera un soutien technique et financier de la part de la communauté internationale, le cas échéant.

70. Je me félicite des mesures prises pour rendre opérationnel le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, qui reste l'un des rares mécanismes déjà établis dans le cadre des dispositions en matière de sécurité envisagées dans l'Accord de paix de Djouba. Son élargissement aux cinq États du Darfour sera essentiel pour faire face aux problèmes de sécurité actuels de la région, notamment pour superviser un cessez-le-feu permanent. Afin de s'assurer qu'il est en mesure de remplir ces fonctions, le mécanisme devra être doté de ressources suffisantes par les autorités nationales et les États Membres. Cela est d'autant plus important que le retour des combattants de Libye risque d'aggraver les dynamiques de conflit complexes existantes au Soudan, notamment en l'absence de solutions viables de démobilisation et de réintégration.

71. Alors que les initiatives visant à favoriser le dialogue se poursuivent, les besoins du peuple soudanais restent aigus. La situation économique est désastreuse, avec une inflation moyenne de 350 % en 2021 et des prix moyens des denrées alimentaires de base qui continuent d'augmenter fortement. Les besoins humanitaires se sont accentués depuis l'année dernière. Plus de 14,3 millions de personnes, soit une personne sur trois au Soudan, devraient avoir besoin d'une aide humanitaire en 2022. Dans le même temps, le Soudan accueille 1,16 million de réfugiés et compte plus de 3 millions de personnes déplacées (en octobre 2021), dont 440 000 personnes nouvellement déplacées pour la seule année 2021. Parmi eux, il y a 55 % d'enfants. Il est urgent de trouver des solutions durables, tout en augmentant la résilience des communautés d'accueil et en renforçant les mesures d'atténuation des conflits.

72. La protection des civils reste une préoccupation majeure dans de nombreuses régions du pays. Des causes profondes du conflit qui n'ont pas été examinées, des tensions politiques et l'incapacité de progresser sur des dispositions clés de l'Accord de paix de Djouba ont conduit à une escalade alarmante de la violence, en particulier au Darfour mais aussi dans le Kordofan méridional. Le plan national de protection des civils doit être mis en œuvre sans plus tarder.

73. Les effets des changements climatiques se font cruellement sentir dans tout le Soudan, les pertes de récoltes et les perturbations de la saison agricole liées aux conflits se traduisant par de mauvaises récoltes. Rien qu'au Darfour oriental, plus de 1 000 exploitations agricoles ont été détruites lors de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Sans un soutien urgent pour rétablir les moyens de subsistance et aider les agriculteurs avant la prochaine saison des semailles, la situation deviendra de plus en plus précaire.

74. Je condamne fermement le pillage d'anciens biens des Nations Unies dans l'ancienne base logistique de la MINUAD – qui avait été remise au Gouvernement et était destinée à des entités soudanaises travaillant à la protection des civils. Le pillage des entrepôts du PAM protégeant les fournitures humanitaires vitales pour la

population a encore accru l'insécurité alimentaire. Les attaques contre les organisations humanitaires sont inacceptables et constituent une violation flagrante du droit humanitaire international. Ces actions perturbent ou rendent impossible la fourniture d'une aide vitale aux plus vulnérables.

75. Compte tenu de l'importance cruciale d'une aide durable à la population soudanaise, j'encourage les États Membres à aider à répondre aux besoins humanitaires immédiats et à la perte importante de moyens de subsistance. De même, le soutien à la protection des civils et aux efforts de stabilisation des communautés reste essentiel. Le maintien des infrastructures de paix locales, de l'état de droit et des mécanismes de règlement des conflits, permettant notamment de s'attaquer aux facteurs potentiels de conflits le long des routes migratoires, reste indispensable pour atténuer le risque d'escalade des conflits et donner aux artisans de la paix locaux les moyens d'agir.

76. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble du personnel des Nations Unies au Soudan de leurs efforts dévoués en faveur du pays et de son peuple. L'Organisation des Nations Unies reste résolument engagée à soutenir le peuple soudanais en ces temps tumultueux, aux côtés de partenaires régionaux et internationaux.
